Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1905)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le président propose, pour éviter la convocation coûteuse par carte à domicile, d'adresser aux membres, une fois pour toutes, un tableau des jours de séance pour l'année 1905.

Le programme des séances bi-mensuelles en 1905 a été fixé comme suit :

Vendredi 6 janvier 1905.	Vendredi 31 mars 1905.
» 20 » »	» 14 avril »
» 3 février »	» 28 » »
» 17 » »	» 12 mai »
» 3 mars »	» 26 » »
» 17 » »	

Le président donne ensuite connaissance du projet de formulaire de soumission et de cahier des charges, proposé par la Société suisse des entrepreneurs (Baumeister).

Une commission, composée de 3 membres, a été nommée pour étudier ces questions et faire rapport dans une prochaine séance.

Une discussion très intéressante s'est ensuite engagée sur les différentes questions techniques à l'ordre du jour.

Séance du 21 décembre 1904.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Cette séance a réuni l'utile à l'agréable. Le programme comprenait une partie administrative et instructive et une partie récréative (arbre de Noël).

Liquidation d'affaires administratives.

M. Gremaud (président du Comité des constructions pour le tir cantonal de 1905 à Fribourg) produit le plan d'aménagement de la place de fête au Schönberg, tel qu'il a été adopté. Il fournit quelques renseignements sur les opérations du Comité des constructions et sur les différents bâtiments à construire (cantine, stand, ciblerie, etc.).

M. Paul Berger (président du Comité de tir) complète, en ce qui concerne le tir, les renseignements ci-dessus. La ciblerie comprendra 50 cibles.

On passe à la partie récréative de la soirée.

Le président, dans une courte allocution, nous parle des différentes espèces d'arbres, pris au figuré, tels que : l'arbre de vie, l'arbre généalogique, l'arbre de la science du bien et du mal, l'arbre de la liberté, l'arbre de Noël, etc., et entre dans quelques détails sur l'origine de ce dernier et son influence sur la société au point de vue familial. Un loustic fait observer, étant donné le caractère de notre Société, qu'on pourrait dans cette énumération ajouter l'arbre de transmission !

On procède à l'allumage de l'arbre orné des nombreux dons offerts par les sociétaires. Durant cette opération préalable, on chante en chœur : « O Tannenbaum, o Tannenbaum, wie grün sind deine Blätter, etc. ».

Il est procédé ensuite à différents jeux pour disposer des objets ornant l'arbre, tels que : tombola, loterie et mises au plus offrant.

Enfin la soirée se termine à 1 heure du matin par des productions diverses.

Le président, en souhaitant à ses collègues un bon et agréable retour dans leurs foyers malgré que l'heure soit avancée (« Pour les maris, ah ! le vilain quart d'heure ; pour les amants, c'est l'heure du berger », comme dit la chanson), remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette petite fête familiale et, à ce propos, il fait ressortir combien la vie de famille est réconfortante et moralisatrice.

CONCOURS

Collège primaire pour garçons, à Vevey [1].

La Municipalité de Vevey ouvre un concours entre les architectes suisses domiciliés en Suisse et les architectes vaudois quel que soit leur domicile, pour l'élaboration des plans d'un nouveau collège primaire à construire au quai de la Veveyse.

Le projet comprendra : 20 classes de 48 élèves. La superficie de chaque classe est comptée à raison de 1 m²,30, au moins par élève. — Une loge pour le concierge donnant sur l'entrée principale, avec une cuisine adjacente et un appartement de trois chambres au 3me étage. — Un bureau pour le Directeur avec un local pour le dépôt des fournitures scolaires. — Une salle de réunion pour les maitres. — Deux salles de dessin bien éclairées, au 3me étage. — Une salle de gymnastique indépendante de 300 à 350 m² de superficie et ses dépendances. — Un préau couvert, d'une surface de 200 à 250 m², avec fontaine et urinoir. — Une salle pouvant être utilisée pour douches et des locaux pouvant servir à l'enseignement des travaux manuels ainsi que des locaux pour archives. — Une salle pour musée scolaire. — Tous les locaux accessoires que comporte un bâtiment de ce genre, soit : water-closets, lavabos, vestiaires, salles d'arrêts, bûchers, caves, chambre à lessive, etc. Les corridors peuvent servir de vestiaires. — L'installation pour le chauffage central de tous les locaux.

Les classes seront réparties entre le rez-de-chaussée, le 1er et le 2me étages. — La hauteur des salles sera au minimum de 3m,50 et au maximum de 4 m. — Pour les dimensions des portes, fenêtres, escaliers, etc., les architectes devront se conformer dans la mesure du possible au règlement du 12 avril 1890 pour les écoles primaires du canton de Vaud (Art. 23 à 38).

Les architectes auront à fournir : Un plan de chaque étage à l'échelle du 1/200. — Les diverses façades à l'échelle du 1/100. — Les coupes nécessaires à la compréhension du projet à l'échelle du 1/100. — Un devis estimatif du bâtiment principal calculé au mètre cube, non compris les honoraires des architectes. Le cube se calculera du niveau du sol des caves au plafond des combles. — Un devis estimatif des travaux extérieurs, salle de gymnastique, préaux, mur de clôture, grilles, plantations d'arbres, canalisations, etc.

Les concurrents pourront ajouter une esquisse en perspective.

L'architecture du projet sera sobre et aussi simple que comporte sa destination.

Les projets seront expédiés franco de port au Greffe municipal de la commune de Vevey avec la mention « Concours pour le Collège », *pour le 31 mars 1905*.

Le Jury appelé à juger le concours est composé de Messieurs les architectes : Henri Juvet, à Genève ; Ernest Prince, à Neuchâtel ; Ad. Tièche-Frey, à Berne.

La Municipalité met à la disposition du Jury une somme de 4000 fr. pour être décernée en primes aux trois ou quatre meilleurs projets.

Après leur classification par le Jury, les projets seront exposés publiquement pendant quinze jours. Le rapport du Jury sera publié dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* et dans la *Schweizerische Bauzeitung*. Les projets primés deviennent la propriété de la commune de Vevey qui en disposera à son gré, notamment au point de vue de l'exécution. En principe, l'élaboration des plans définitifs et la direction des travaux seront confiées à l'auteur du projet classé premier. Cependant la Municipalité se réserve toute liberté à cet égard.

[1] Voir No du 25 décembre 1904, page 434.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne. A³. E². I. L.

Offre d'emploi.

Une maison de *construction mécanique* de la Suisse allemande demande comme *représentant* un ingénieur connaissant bien le français et ayant le goût des voyages. (1)

Adresser les offres à M. A. Dommer, ingénieur et professeur, président de l'Association, Gai Coteau, Lausanne.

Lausanne.— Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.